

PROCEDURE D'INSCRIPTION UT – 1ERE ANNEE IFSI 2025/2026

ADMISSION HORS PARCOURSUP

Vous avez été admis hors Parcoursup : mutation, report d'année...

1/ AVANT TOUTE INSCRIPTION OU REINSCRIPTION, ACQUITTEZ-VOUS DE LA CVEC

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université de Toulouse, **vous devez vous acquitter de la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur le site https://cvec.etudiant.gouv.fr/ pour un montant de **103€** (à **confirmer**)

ATTENTION : Cette démarche ne vaut pas inscription à l'université. C'est une démarche en amont de l'inscription.

Ce montant se substitue à toute autre somme, hormis les frais d'inscription réglés à votre IFSI. Sans ce règlement et la présentation de l'attestation CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université de Toulouse.

Cas particulier:



Les étudiants boursiers de la Région doivent se connecter sur le site de la CVEC et seront automatiquement exonérés des frais de 103€ Une attestation leur sera toutefois attribuée afin de procéder à leur inscription à l'IFSI et à l'Université de Toulouse.



Les publics en formation continue sont exonérés de la CVEC : un justificatif du statut de formation continue produit par l'IFSI devra être fourni lors du dépôt des pièces justificatives en ligne (à déposer à la place de l'attestation CVEC).

2/ PROCEDEZ A VOTRE INSCRIPTION A L'IFSI

Renseignez-vous auprès de votre institut de formation en soins infirmiers pour connaître les démarches exactes.

3/ PROCEDEZ A VOTRE PRE-INSCRIPTION A L'UNIVERSITE

Pré-inscription sur la plateforme de candidatures **eCandidat : du 07/07/2025 au 19/09/2025**

https://ecandidat.univ-tlse3.fr

Informations obligatoires à saisir par les étudiants :

- Informations personnelles : Nom, Prénom, date de naissance...
- Adresse
- Baccalauréat ou équivalent : année, série, lieu d'obtention
- Candidatures : choix de l'IFSI par site géographique



Les candidatures seront validées par la DFVE au vu de listes transmises par le Département MMP de la Faculté de Santé gérant les cursus paramédicaux.

DFVE-Scolarité générale

4/ PROCEDEZ A VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE A L'UNIVERSITE

Les inscriptions seront ouvertes du 09/07/2025 au 03/10/2025

Pour les étudiants effectuant une première inscription :

Attention : vous devez choisir le profil « Soins Infirmiers » et vous n'aurez pas à acquitter les 34€de frais de BU.

Attention : utilisez Mozilla Firefox ou Chrome sur ordinateur (pas de tablette ou smartphone)

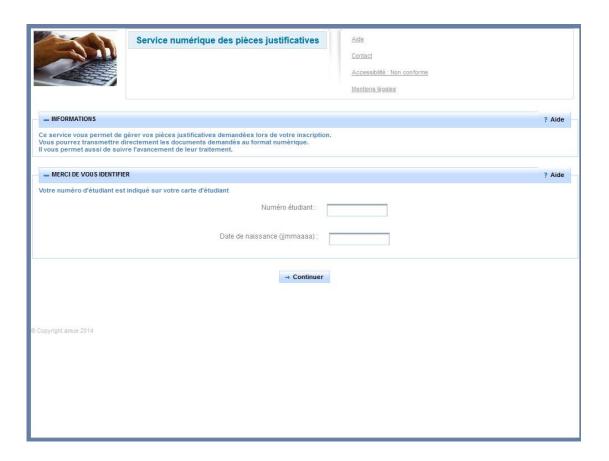
Les autres navigateurs sont incompatibles avec ces services numériques. N'utilisez pas de navigateurs de type Internet Explorer, Edge ou mobiles pour vous inscrire / réinscrire en ligne.

Pour cela vous devez :

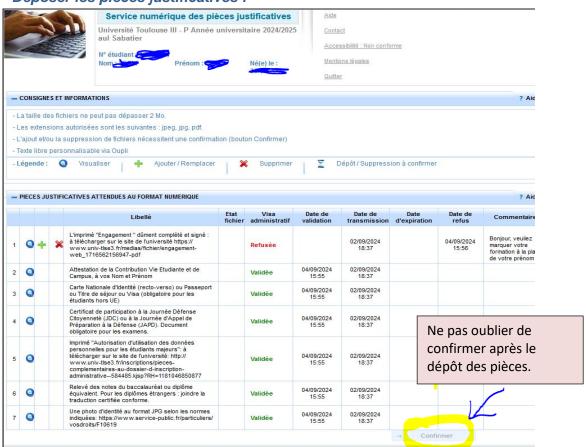
 Vous connecter sur le site d'inscription de l'Université de Toulouse à partir du 09 juillet 2025 pour vous inscrire en ligne : https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/



2. Déposer les pièces justificatives en ligne : https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb



- Déposer les pièces justificatives :



Pièces demandées :

- Pièce d'identité recto-verso
- Attestation CVEC (sauf pour les publics formation continue justificatif délivré par l'institut à déposer à la place de l'attestation CVEC)
- Justificatif BAC ou titre professionnel ou Procès-verbal VA 85
- JAPD ou JDC (uniquement pour les étudiants de moins de 25 ans)
- Imprimé « Engagement web » téléchargeable en ligne : https://www.univ-tlse3.fr/pieces-complementaires-au-dossier-d-inscription-administrative
- Imprimé « Recueil du consentement : autorisation d'utilisation des données personnelles » téléchargeable en ligne : https://www.univ-tlse3.fr/pieces-complementaires-au-dossier-d-inscription-administrative
- Une photo d'identité format JPG ou JPEG. Elle sera refusée si elle est déposée sous un autre format.
- **3**. Créer votre compte numérique UT3 : https://appli-locale.univ-tlse3.fr/moncompteut3 qui vous permettra d'accéder à tous les services de l'université.



Une fois les pièces justificatives validées par la scolarité vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT de l'université : https://ent.univ-tlse3.fr/

4. La carte étudiante sera remise par l'intermédiaire de l'IFSI.